



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pensions des invalides

Question écrite n° 75724

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la suppression de l'allocation provisoire d'attente en matière de pensions militaires d'invalidité. Cette décision prise par le décret n° 2002-74 du 11 janvier 2002, sans aucune concertation, porte gravement atteinte au droit à réparation que notre pays doit aux anciens combattants. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les raisons de cette suppression et de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour remédier à cette situation qui choque les anciens combattants.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75724

Rubrique : Pensions militaires d'invalidité

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : défense et anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 avril 2002, page 2158